



Programme de la formation : Audit Conseil pour Chefs d'Établissements ERP de 5e Catégorie (Petits Établissements)

Objectifs :

- Identifier les exigences réglementaires applicables aux ERP de 5e catégorie.
- Conseiller les chefs d'établissement pour préparer efficacement leur passage en commission de sécurité.
- Proposer des mesures correctives pour garantir la conformité aux normes de sécurité et d'urbanisme.
- Élaborer des recommandations en accord avec les arrêtés du 25 juin 1980 modifié, du 22 juin 1990, du 2 mai 2005, ainsi que le Code de la Construction et de l'Habitation, le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement.

Public cible :

Chefs d'établissements ERP de 5e catégorie souhaitant assurer la mise en conformité de leurs établissements et réussir leur passage en commission de sécurité.

Prérequis nécessaires :

- Aucun prérequis spécifique.
- Une connaissance de base des réglementations ERP est un atout.

Modalités pédagogiques :

- Durée : 7 à 14 heures en présentiel, en fonction des risques et de la taille de l'ERP.
- Méthodes pédagogiques :
 - Présentations théoriques interactives.
 - Analyse de cas pratiques tirés d'inspections réelles.
 - Travaux en ateliers sur l'élaboration d'un plan d'actions correctives.
 - Simulations pour la préparation à la commission de sécurité.
- Effectif : Individuel ou Interentreprise.

Principaux éléments de contenu :

1. Cadre réglementaire des ERP de 5e catégorie :
 - Arrêté du 25 juin 1980 modifié.
 - Arrêté du 22 juin 1990.
 - Code de la Construction et de l'Habitation.
 - Code de l'Urbanisme et Code de l'Environnement.
2. Analyse des exigences de sécurité et des points de contrôle en commission.
3. Diagnostics des non-conformités fréquentes.
4. Outils pour l'élaboration et le suivi d'un plan d'action.
5. Simulation : préparation et conduite d'une commission sur votre ERP.



SD FORMATION

Évaluation des acquis :

- Étude de cas : diagnostic de votre ERP et proposition d'un plan d'action.
- Simulation de commission de sécurité.

Tarifs :

800€ TTC. (Entreprise)

Qualification du formateur :

Formateur certifié SSIAP 3, avec expertise dans l'audit et la mise en conformité des ERP.

Documents délivrés :

- Attestation de participation, à inclure dans l'annexe du registre de sécurité.
- Rapport détaillé des recommandations adaptées à l'ERP audité.